


Numéro	DL211102-MP01	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Finances locales – Décisions budgétaires	
Objet	Exécution budgétaire 2022 avant vote du budget primitif	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 9 décembre 2021 à l'Illiade

L'an deux mil vingt et un le neuf décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, Conseillers

Etaient excusés :

- Madame Elisabeth DREYFUS ayant donné procuration à Madame Dominique MASSÉ-GRIESS
- Monsieur Jean-Louis KIRCHER ayant donné procuration à Monsieur Lamjad SAIDANI
- Madame Stéphanie CLAUS ayant donné procuration à Madame Dominique MASSÉ-GRIESS
- Madame Marie RINKEL ayant donné procuration à Monsieur Ahmed KOUJIL
- Madame Séverine MAGDELAINE ayant donné procuration à Monsieur Claude FROEHLI
- Monsieur Rémy BEAUJEU

Nombre de conseillers présents :	29
Nombre de conseillers votants :	34
Date de convocation et affichage :	3 décembre 2021
Date de publication délibération :	14 décembre 2021
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	14 décembre 2021

III. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

7. EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2022 AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF

En application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Au vu de ce qui précède, la Ville d'Illkirch-Graffenstaden souhaitant voter son budget primitif 2022 lors du Conseil Municipal du 20 janvier 2022, une délibération doit être établie pour autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et ceci jusqu'à la date de vote du budget primitif 2022.

Dans ce cadre, le tableau récapitulatif ci-dessous présente les crédits ouverts en 2021 ainsi que les crédits à ouvrir en 2022.

	Crédits ouverts budget primitif 2021	DBM 2021 hors restes à réaliser	Total crédits ouverts 2021	Crédits à ouvrir 2022 *
Chapitre 10	12 000,00	-	12 000,00	3 000,00
Chapitre 20	432 000,00	500 000,00	932 000,00	233 000,00
Chapitre 204	212 440,00	200 000,00	412 440,00	103 110,00
Chapitre 21 hors écritures réelles d'inventaire	1 127 260,00	2 800 000,00	3 927 260,00	981 815,00
Chapitre 23	904 000,00	12 291 342,52	13 195 342,52	3 298 835,63
Chapitre 27	4 000,00	372 766,00	376 766,00	94 191,50
Chapitre opération 201401	5 000,00	-	5 000,00	1 250,00
Chapitre opération 201901	1 120 000,00	-	1 120 000,00	280 000,00
Chapitre opération 201902		50 000,00	50 000,00	12 500,00
Chapitre opération 201904	-	1 200 000,00	1 200 000,00	300 000,00
Chapitre opération 202101	100 000,00	-	100 000,00	25 000,00
Chapitre opération 202102	500 000,00	-	500 000,00	125 000,00
Chapitre opération 202103	-	468 000,00	468 000,00	117 000,00
TOTAL	4 416 700,00	17 882 108,52	22 298 808,52	5 574 702,13

* 1/4 des crédits ouverts 2021

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et ceci jusqu'à la date de vote du budget primitif 2022, selon le tableau récapitulatif ci-joint.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération.**

Pour : 25 PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée

Abstentions : 9 FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara

Pour extrait conforme

Le Maire

Thibaud PHILIPPS

